

La Ligue du patrimoine national en 1967

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **63 (1968)**

Heft 2-fr

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Ligue du patrimoine national en 1967

Parmi les événements qui méritent une place d'honneur dans cette chronique annuelle, il faut mentionner en premier lieu l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine, au 1er janvier 1967.

Sur la base des nouvelles compétences financières de la Confédération, non seulement les deux Ligues suisses pour la nature et le patrimoine ont reçu pour la première fois des subventions fédérales, respectivement de 100 000 et 75 000 francs, pour le renforcement de leur activité dans l'intérêt public, mais la Confédération, pour la première fois également, a contribué directement – et abstraction faite de ses substantielles prestations annuelles en faveur des monuments historiques – à quelques grandes entreprises de protection de la nature et du patrimoine.

La commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine a été renforcée et, sous la présidence de M. Urs Dietrich, l'éminent conseiller national et ex-conseiller d'Etat soleurois, elle est devenue un important instrument de la protection des sites sur le plan fédéral. Ses prises de position, solidement fondées et mûrement réfléchies, contribuent de façon déterminante à former l'opinion des autorités fédérales dans les questions controversées.

La section de protection des sites incorporée à l'Inspection fédérale des forêts possède en M. Théo Hunziker, l'ancien délégué à la protection de la nature et des sites du canton de Zurich, un chef extrêmement compétent. Etant donné ses très lourdes charges, le développement de cette section, en ce qui concerne le personnel disponible, serait toutefois hautement souhaitable.

Dans ce tour d'horizon sur l'exercice écoulé, un second fait, d'ordre plus général, vaut d'être relevé: notre activité s'est déployée, comme rarement auparavant, sous le signe d'une étroite collaboration avec des associations et institutions proches de la nôtre, et d'une coordination de tous les efforts. Cette collaboration n'est d'ailleurs pas seulement légitime pour la Ligue du patrimoine, qui a repris dans ses nouveaux statuts la complète énumération des buts culturels qui étaient les siens dès l'origine, mais elle est indispensable à l'accomplissement de ses tâches. Des liens amicaux autant qu'étroits nous unissent à la Ligue suisse pour la protection de la nature, à l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, au Club alpin suisse, à la Société suisse pour l'histoire de l'art, à la Société suisse d'archéologie et de préhistoire, à la Fédération nationale des costumes, au «Heimatwerk»,

à la Ligue des patois alémaniques, à la Société suisse des châteaux, à l'Association suisse pour la protection des eaux et de l'air, à la Société suisse de théâtre populaire, etc. Une fructueuse collaboration marque également nos rapports avec la commission fédérale des monuments historiques, la commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine, et leurs secrétariats.

Dans certains domaines particuliers, nous formons aussi un front *uni* avec des organisations économiques, comme l'Union suisse des paysans et l'Union suisse du tourisme dans le domaine de la protection des localités villageoises, ou encore, dans le domaine de la liquidation des véhicules usagés, avec les représentants de la branche des automobiles, les associations d'automobilistes et l'industrie métallurgique.

N'oublions pas non plus notre collaboration avec des personnalités de l'économie suisse au sein de la commission de l'Ecu d'or, organe commun des Ligues pour la nature et le patrimoine national pour la vente de l'Ecu d'or et le Don de l'économie.

Puisse la coordination des forces, sur le plan national, de tous ceux que préoccupe le visage de la patrie, être un exemple et un stimulant pour les associations et administrations cantonales également.

1. Recrutement des membres

La croissance à vrai dire assez lente, mais réjouissante par sa régularité, de nos effectifs, s'est confirmée en 1967. La statistique des membres pour les huit dernières années parle d'elle-même: 1967: 11 300, 1966: 11 047, 1965: 10 440, 1964: 10 091, 1963: 9 819, 1962: 9 598, 1961: 9 413, 1960: 9 058. En considérant de plus près les chiffres de chaque section cantonale, on s'aperçoit que la progression d'ensemble est due essentiellement aux progrès de deux sections. Et il est intéressant de constater qu'une fois de plus ce sont nos amis tessinois et bernois qui se signalent par un zèle et une énergie particulières dans le recrutement des membres. Nous avons d'ailleurs connaissance de remarquables campagnes menées par d'autres sections, mais dont les effets ne se feront sentir qu'au cours de cette année.

Il est évident que là où aucun effort particulier n'est entrepris, l'état des membres reste stationnaire ou même accuse un recul. Aussi n'invitons-nous pas seulement nos sections à accorder une attention spéciale au renforcement de nos troupes, mais adressons-nous un pressant appel à chacun de nos membres pour qu'ils gagnent, par leur action personnelle dans leur entourage, de nou-

Appenzell a aussi une région alpine, avec des chalets d'alpage qui ont leur place dans l'éventail de ses maisons.

veaux adhérents à un «Heimatschutz» ouvert aux problèmes de ce temps.

2. Assemblée générale

L'assemblée générale dans le Jura bernois sera dans les annales de notre ligue l'une des plus mémorables. Pour la première fois, une visite de la Ligue du patrimoine a eu lieu dans l'ancienne résidence épiscopale de Porrentruy, où se réunit, le 10 juin, la plus nombreuse cohorte qu'on eût jamais vue en pareille circonstance. Nos amis jurassiens nous reçurent avec beaucoup de chaleur et tout leur charme latin. Le détail des festivités ayant été dûment relaté dans le numéro 3/1967 de la revue, nous nous bornerons ici à quelques points essentiels.

L'assemblée se déroula dans l'ancienne église des Jésuites, superbe édifice récemment restauré, et le point principal de l'ordre du jour fut l'adoption des nouveaux statuts, adaptés aux circonstances actuelles. Pour renforcer nos liens avec nos amis jurassiens, l'assemblée élut membre du comité central M. Jean Christe, président de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien de l'A.D.I.J. (Association pour la défense des intérêts du Jura), qui assume dans le Jura les tâches de la protection du patrimoine. La visite de la ville et du château, le délicieux vin d'honneur, les chansons jurassiennes pendant le dîner, l'excursion ensoleillée à travers les incomparables forêts et pâturages des Franches-Montagnes, et la visite des églises récemment et remarquablement restaurées de Soubey, Bellelay et Sornetan, resteront un magnifique souvenir pour tous les participants.

La rencontre des paysages jurassiens et des témoins d'un riche passé culturel a été pour maints participants la découverte d'un domaine jusqu'alors inconnu de notre patrie. Recevez, chers amis jurassiens du Patrimoine national, un chaleureux merci pour votre magnifique accueil.

3. Comité central

Le comité central, qui se compose des présidents de toutes les sections cantonales, des représentants d'associations amies et des membres individuels élus directement par l'assemblée générale, s'est réuni quatre fois sous l'égide du président Ariste Rollier. Dans ses séances, il prend position sur les importantes questions nationales et les problèmes actuels qui concernent la Ligue du patrimoine, et fixe des directives pour l'activité du bureau. Les travaux préparatoires pour le projet de révision des statuts à soumettre à l'assemblée générale a été tout naturellement l'occasion d'une discussion fondamentale sur les principes et les buts de la Ligue

à l'époque présente et sur ses moyens d'action.

A chaque séance, le comité central se prononce sur une série de demandes de subsides. Avant qu'une demande soit mise en délibération, elle est soigneusement examinée par le secrétariat général. A cet égard, la collaboration avec les sections et les pouvoirs publics est très utile. Dans chaque cas, on n'examine pas seulement si l'objet en cause mérite un subside, mais on s'assure aussi que les personnes directement concernées, ainsi que les collectivités publiques intéressées, font l'effort financier qui leur incombe légitimement. Avant la séance, les membres du comité reçoivent une documentation sur les caractéristiques essentielles de chaque objet. A la séance, M. Willy Zeller, chef de notre service de presse, y ajoute des commentaires autorisés et convaincants en présentant des diapositives en couleurs. Les vues des édifices restaurés sont, au surplus, particulièrement intéressantes pour le comité, car elles montrent avec quel soin et quelle compétence ces travaux sont exécutés (toutes ses diapositives, qui constituent une documentation sur une part essentielle de l'activité de la Ligue, sont volontiers mises à disposition par le secrétariat général pour des conférences avec projections lumineuses).

Plusieurs changements sont survenus au cours de l'année écoulée dans la composition du comité central. Par l'élection de M. *Jean Christe*, de Courrendlin, lors de l'assemblée générale de Porrentruy, le renforcement de la représentation romande au comité, attendue depuis longtemps, a été réalisée. La Société d'art public, section vaudoise, s'est donnée un nouveau président en la personne de M. *Marcel-D. Mueller*, architecte à Lausanne. Son prédécesseur, l'architecte *H.-R. von der Mühl*, qui a présidé cette section de 1953 à 1967, participera désormais aux séances du comité en tant que conseiller technique pour la Suisse romande. En avril, M. *Herbert Schatzmann*, de Buchs, a quitté la direction de la section argovienne. A titre intérimaire, son successeur est M. *Théo Rimli*, d'Aarau. Le peintre *Hans Schilter*, représentant de Schwytz au comité depuis 1962, a donné sa démission à la fin de l'année. Cet artiste a été, par son action courageuse et vigoureuse en faveur du paysage schwytois, de ses villages et de ses monuments, un fervent serviteur de sa petite patrie.

Deux hommes auxquels notre Ligue avait conféré le titre de membres d'honneur en raison de leurs éminents services sont décédés. Le 14 mai 1967 mourait à Winterthur, à l'âge de 88 ans, *Richard Bühler*. Cet industriel distingué et ami des arts appartenait depuis longtemps aux personnalités dirigeantes de la Ligue du patrimoine. Il fut membre de notre comité central pendant

quarante ans. En Richard Bühler s'unissait avec une rare harmonie un vif intérêt pour la création artistique moderne – il fut longtemps président de l'Œuvre, de la Société suisse des beaux-arts et de sa section de Winterthour, et de la commission fédérale des arts appliqués – et l'amour de la beauté du paysage helvétique et de notre culture traditionnelle. – Le 29 novembre, à Genève, une cérémonie funèbre à laquelle assistaient de très nombreuses personnes s'est déroulée en l'honneur d'Henri Naef. Il fut membre du comité central de 1933 à 1962, rédacteur de l'édition française de la revue de 1951 à 1958, vice-président de 1935 à 1962. C'est cette année-là qu'il fut nommé membre d'honneur. M. Ernest Laur, vieil ami et compagnon de lutte du défunt, et M. Henri Gremaud, qui lui a succédé à la tête du « Heimatschutz » gruérien et à la direction du Musée gruérien à Bulle, assumèrent le douloureux devoir de rappeler l'œuvre de sa vie et les services rendus à notre cause. Historien, philosophe et écrivain remarquablement doué, Henri Naef, issu d'une vieille famille genevoise (de lointaine origine zuricoise), fut parmi nous, et bien au-delà, un trait d'union entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Les services qu'il a rendus à notre cause ne seront pas oubliés.

4. La revue « Heimatschutz »

La revue « Heimatschutz » a paru comme d'habitude, sous la direction de M. E. Schwabe (édition française: L. Gautier, direction graphique: K. Mannhart), quatre fois en allemand et en français. Le numéro 1/1967 donnait une très impressionnante image des restaurations auxquelles la Ligue, dans tout le pays, a contribué par des subsides plus ou moins substantiels. Il rendait hommage, d'autre part, à deux éminents historiens de l'art et restaurateurs de monuments: le Schwytzois Linus Birchler (1893–1967), professeur à l'École polytechnique fédérale (histoire de l'art et de l'architecture) et ancien président de la commission fédérale des monuments historiques; l'architecte et archéologue genevois Louis Blondel (1885–1967), longtemps vice-président de la susdite commission.

Le second numéro était consacré au Jura bernois, à ses paysages, aux témoins de son passé culturel, aux tâches et à l'activité du « Heimatschutz » jurassien; il préluait ainsi à l'assemblée générale de Porrentruy. Ce numéro contenait en outre le rapport annuel 1966.

Le troisième fascicule présentait les thèmes principaux de l'Écu d'or et du Don de l'économie: Abbaye de Payerne et château comtal et baillival de Sargans. Sa composition fut utilisée pour les tirages à part réservés à la vente de l'Écu d'or et au Don de

l'économie, imprimés l'un et l'autre, en un grand nombre d'exemplaires, en allemand, français et italien. Le numéro se terminait par une relation de l'assemblée générale.

Le dernier numéro de l'année était consacré au problème des transports mécaniques en haute montagne et à la protection des sommets. Ce thème très actuel fut traité du point de vue de la Ligue du patrimoine, de la Ligue pour la protection de la nature, de l'Aménagement national, du Club alpin suisse et du tourisme, par des plumes compétentes. Un tirage dépassant largement le cadre de nos membres et abonnés a permis de répandre ce fascicule dans la presse et auprès des pouvoirs publics intéressés, ce qui lui a valu d'être très remarqué.

Une commission spéciale s'est occupée, par mandat du comité central, de divers problèmes posés par la revue. Elle a étudié plus particulièrement les voies et moyens de réduire les frais, ou du moins de compenser le renchérissement. Ses conclusions ont été approuvées par le comité central: insertion d'annonces, dans une mesure limitée; modernisation de la composition, comportant un élargissement de la place consacrée au texte et aux illustrations, et une qualité de papier différenciée pour le texte et pour l'illustration. Le changement interviendra dès l'année 1969.

5. Bureau technique

Notre Bureau technique a subi au cours de l'année deux importants changements. D'une part, un bureau spécial pour la Suisse romande a été créé; il sera dirigé par l'architecte H.-R. Von der Mühl, qui a présidé longtemps la section vaudoise.

D'autre part, sur la base des expériences faites ces dernières années, le comité central a constitué un collège d'architectes pour l'expertise d'importants projets de construction donnant lieu à contestation. Ce collège, au sein duquel des groupes d'experts sont constitués de cas en cas, comprend les spécialistes suivants: MM. F. Baerlocher, St-Gall; R. Currat, Fribourg; W. Henne, Schaffhouse; B. Hostettler, Berne; Mme A. Hubacher, Zurich; MM. M. Kopp, Kilchberg; M. Lechner, Zurich; M.-D. Mueller, Lausanne; B. de Montmollin, Bienne; H.-R. Von der Mühl, Lausanne; L. Nessi, Lugano; A. H. Steiner, Zurich; P. Vischer, Bâle; J. Zweifel, Zurich/Glaris.

A été l'objet d'une première expertise le projet de lotissement « Schiller », à l'Urmiberg près Brunnen (1 hôtel, 1 maison-tour de 22 étages, 8 maisons en terrasse, 1 maison pour plusieurs familles, 16 maisons familiales à deux logements et 150 à un logement). La décision a été franchement négative: « Si ce projet était exécuté sous cette forme, un paysage classique du lac des Quatre-Cantons

serait défiguré pour toujours.» L'affaire de l'Urmiberg est d'une importance fondamentale, car ce site figure à l'inventaire des paysages et monuments naturels d'importance nationale à protéger. L'opposition des Ligues du patrimoine et de la nature n'est pas dirigée contre un quelconque lotissement, mais un site aussi remarquable exige de la part du maître de l'œuvre et de l'architecte une prudence, un doigté et une sensibilité qui font défaut en l'occurrence. Les rapports détaillés des deux conseillers techniques Max Kopp et H.-R. Von der Mühl montrent bien la diversité des tâches et des problèmes pour la meilleure solution desquels les particuliers et les collectivités de droit public sollicitent les avis de nos experts reconnus. Le développement de ce service de conseil sur le plan national, qui complète très heureusement les efforts des sections, a été possible grâce à la subvention fédérale de la Confédération, qui soutient ainsi de manière efficace l'une des plus importantes activités de l'institution privée qu'est la Ligue du patrimoine.

Dans notre précédent rapport, nous avons parlé de la déception de nos experts et des dirigeants de la Ligue au sujet de la regrettable évolution du centre touristique de Moléson-Village. Il s'est malheureusement confirmé depuis lors que le projet très prometteur, considéré comme exemplaire, même du point de vue du « Heimatschutz », d'un centre touristique bien conçu, n'était qu'un beau rêve, qui s'est effondré devant les réalités économiques, et peut-être aussi en raison d'une insuffisante compréhension des choses de la part des responsables. En tout cas, les maîtres de l'œuvre ne pourront plus compter sur l'approbation des experts de la Ligue dans la poursuite de la réalisation de leurs projets. Même le professeur W. Dunkel, auteur du projet d'ensemble qui avait attiré l'attention à l'Exposition nationale de Lausanne, en tant que modèle de création d'un nouveau centre touristique, a quitté la société exploitante.

6. Propagande

Dans l'idée que l'action culturelle de la Ligue ne peut avoir un effet durable et en profondeur que si toutes les couches de la population y sont associées, nous attribuons une très grande importance au travail d'information de l'opinion publique. Une collaboration permanente avec tous les organes d'information est aussi importante que la publicité donnée à des événements spectaculaires mais sporadiques, ou que la propagande faite à l'occasion de la vente de l'Ecu d'or et du Don de l'économie. A cet égard, l'activité déployée l'année dernière encore par nos responsables (Willy Zeller pour la Suisse alémanique, Claude Bodinier pour la

Suisse romande et Camillo Valsangiacomo pour la Suisse italienne) a été très remarquable et utile. Nous leur en sommes reconnaissants, mais notre gratitude va également aux rédactions des quotidiens, grands et petits, à la presse illustrée, aux agences de presse et de photographie, aux responsables de la radio, de la télévision et du Ciné-journal, qui témoignent d'une constante compréhension pour les tâches de la protection du patrimoine. Mais, comme l'expose un mémoire que Willy Zeller nous a adressé, toutes les possibilités d'une efficace collaboration ne sont pas épuisées. Ses suggestions pour l'avenir méritent un examen attentif.

7. La vente de l'Ecu d'or

La vente de l'Ecu d'or 1967 – vingt-deuxième de la série – était à l'enseigne de la protection des monuments, et deux thèmes d'importance nationale étaient au premier plan. L'entraide confédérale était cette fois au bénéfice de la restauration de l'Abbatiale de Payerne, et de la rénovation extérieure du château de Sargans. Ce monument sacré de la Suisse romande et ce monument profane de la Suisse alémanique constituaient d'éloquents symboles de l'ampleur des tâches de protection du patrimoine national.

Le succès de la collecte a dépassé une fois de plus nos espoirs. Une fois encore, le record de l'année précédente a été battu. 915 481 écus d'or ont été vendus (1966: 912 068), laissant un produit net de 531 406 fr. 60 (1966: 507 514 fr. 90). La comparaison des résultats cantonaux, d'après le nombre d'écus vendus pour 100 habitants, donne un tableau assez surprenant:

1. Appenzell R.-E.	21,77
2. Zurich	21,75
3. Schaffhouse	18,61
4. Nidwald	18,45
5. Saint-Gall	18,20
6. Argovie	18,16
7. Neuchâtel	17,55
8. Berne	16,92
9. Glaris	16,64
10. Genève	16,25
11. Soleure	16,22
12. Thurgovie	15,94
13. Obwald	15,74
14. Zoug	15,69
15. Bâle-Ville	15,39
16. Valais	15,10
17. Grisons	14,68
18. Schwytz	14,31
19. Bâle-Campagne	14,26
20. Fribourg	14,23
21. Tessin	14,02
22. Lucerne	13,71
23. Vaud	12,26
24. Appenzell R.-I.	12,11

25. Uri	9,33
Moyenne nationale	16,86

Jusqu'à présent, Zurich galopait toujours en tête. Cette fois, c'est au modeste demicanton du pied de l'Alpstein qu'il appartient d'arracher aux Zuricois la place d'honneur.

Bien entendu, cette statistique doit être interprétée en fonction de certains facteurs. Les circonstances économiques, mais aussi les conditions dans lesquelles la vente peut être organisée, ne sont pas les mêmes dans tous les cantons, de sorte que le classement n'autorise que des conclusions très prudentes quant à l'intérêt de la population pour les tâches de protection de la nature et du patrimoine. Il laisse néanmoins apparaître des réserves de possibilités qui pourraient être mieux exploitées. 17 cantons ont des résultats supérieurs à ceux de l'année précédente. Particulièrement remarquables sont les progrès enregistrés dans ceux de St-Gall, Soleure, Vaud, et dans le Valais romand.

Le produit net de 531 406 fr. 60 a été réparti comme suit:

Versement au fonds commun pour les œuvres d'importance nationale (40 000 fr. pour l'Abbatiale de Payerne et 30 000 fr. pour le château de Sargans) . . .	70 000.—
Versement au fonds des tâches communes des deux Liges . . .	39 406.60
Part ordinaire de la Ligue du patrimoine national	218 500.—
Part ordinaire de la Ligue suisse pour la protection de la nature . .	193 500.—
Subvention à la Fédération nationale des costumes suisses, pour son appui à la vente de l'Ecu d'or	10 000.—

De l'extérieur, on se rend malaisément compte de la somme de travail que représente la vente de l'Ecu d'or pour la petite équipe qui s'occupe de l'organisation et de la propagande. Au secrétariat général, la relève est assurée par M. Ambroise Eberle, qui assume la direction de la vente avec une remarquable compétence. Qu'il soit remercié et félicité, de même que MM. Willy Zeller, Claude Bodinier et Camillo Valsangiacomo, qui chaque année depuis la première vente de l'Ecu d'or se chargent de mener une campagne intensive dans tout le pays. Notre gratitude va aussi aux quelque 3000 chefs de vente bénévoles des villes et des campagnes et aux quelque 30 000 jeunes vendeurs qui se mettent au service de notre belle cause avec un zèle toujours renouvelé.

8. *Le Don de l'économie.*

Cette collecte est également organisée par notre secrétariat général. Là, chaque collecte est à cheval sur deux années. On a donc

bouclé en 1967 les comptes du Don de l'économie pour le lac de Lauerz, et commencé la même année la collecte pour Payerne et Sargans. La protection du lac de Lauerz et de ses abords a suscité 975 dons, totalisant 143 589 francs. L'économie suisse a ainsi fourni une remarquable contribution à la protection de ce site entre le Righi et les Mythen. Au nom de la fondation pour le lac de Lauerz, responsable de cette œuvre commune, nous remercions ici encore, très chaleureusement, tous les donateurs. Les frais de collecte se sont élevés à 11 191 fr. 75, somme dont la plus grande part (5334 fr. 70) a été consacrée à la brochure de documentation. Cette publication, par laquelle nous présentons chaque année notre requête, rencontre un intérêt réjouissant auprès des personnalités de l'économie suisse. Chacune de ces brochures exerce d'ailleurs une action durable de propagande.

La collecte 1967/68 pour l'Abbatiale de Payerne et le château de Sargans, qui doit arriver à son terme à fin mai 1968, laisse également présager un succès. Au début de 1968, les dons totalisaient déjà une somme de 152 201 fr. 05.

9. *Inventaires*

L'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine prévoit que le Conseil fédéral établit, après avoir pris l'avis des cantons, des inventaires d'objets d'importance nationale, et peut se fonder à cet effet sur des inventaires dressés par des institutions d'Etat et par des associations pour la protection de la nature et du patrimoine. La Ligue du patrimoine, la Ligue pour la nature et le Club alpin suisse peuvent ainsi compter que l'inventaire des sites et monuments naturels d'importance nationale dressé par la commission que préside M. H. Schmassmann, de Liestal, en un travail de plusieurs années, sera repris par le Conseil fédéral.

Sur la base des propositions de cette commission, les trois associations, au cours d'une séance commune tenue le 18 novembre à Berne, ont unanimement approuvé un inventaire complété. Celui-ci est à l'impression et sera remis solennellement à une délégation du Conseil fédéral le 30 avril 1968. Les gouvernements cantonaux se prononceront au moment de la procédure de consultation, et l'on peut espérer que la sanction officielle fera de cette liste d'objets l'inventaire fédéral, cela au cours du premier semestre de 1969. Nous comprenons qu'ici ou là des voix impatientes se soient élevées pour réclamer, dans l'intérêt de nos sites menacés, une action plus rapide. Il aurait naturellement été possible de communiquer il y a une année au Conseil fédéral l'inventaire dressé en 1963. Mais les trois associations ont été d'avis, avec

raison, d'attendre le résultat d'un nouvel examen et d'études complémentaires.

Parallèlement à l'élaboration de l'inventaire, les efforts de la commission et de la Ligue pour la protection de la nature, ainsi que de ses sections cantonales en collaboration avec les communes et les gouvernements cantonaux, ont tendu à obtenir dans toute la mesure du possible une protection légale pour les sites retenus à l'inventaire. Nos amis de la Ligue pour la protection de la nature savent qu'ils peuvent compter dans chaque cas sur le soutien de la Ligue du patrimoine et de ses sections.

Sous la présidence de l'architecte H. von Fischer, conservateur cantonal des sites de l'Etat bernois, une autre commission s'occupe de dresser l'inventaire des *localités d'importance nationale* à protéger. Vu les nombreuses menaces qui pèsent sur les sites urbains et villageois, il y a lieu d'espérer, compte tenu de toutes les difficultés à surmonter, que le travail pourra être mené à un rythme accéléré.

Durant l'année 1967, un troisième groupe d'experts s'est mis à la tâche: la commission pour l'inventaire des *monuments préhistoriques et archéologiques et des lieux historiques* d'importance nationale (CML). Sous la présidence de M. J. Speck, de Zoug, elle réunit sept historiens et spécialistes de la préhistoire et de l'archéologie. Les importants travaux préparatoires accomplis par la Société suisse de préhistoire et d'archéologie faciliteront grandement la tâche de la commission.

10. Protection des sites villageois

Grâce à la subvention fédérale, une entreprise a pu être abordée en 1967 qui sollicitera pendant des années et dans une large mesure les forces personnelles et matérielles de la Ligue du patrimoine national. De profonds changements dans l'économie agricole (réduction du nombre des exploitations et agrandissement de celles qui subsistent, rationalisation technique et industrialisation, lotissement de l'espace vert, décentralisation des fabriques, et ruée sur les maisons de campagne) constituent une très grave menace pour les villages et leur aspect traditionnel. Et pourtant, ne sont-ce pas justement les localités campagnardes qui, par leur diversité et leur caractère typique, donnent à notre patrie son authentique visage?

Par un effort mené en commun avec les organismes agricoles, le tourisme, la protection des monuments, les traditions populaires (enquête sur l'habitation rurale), l'aménagement national et la Ligue pour la protection de la nature, le « Heimatschutz » suisse entend préserver de manière exemplaire quelques villages typiques de toutes les régions du pays, les rénover, et canaliser leur déve-

loppement en tenant compte des nécessaires changements de structure. Il ne s'agit pas de faire de ces villages des « musées »; ils doivent au contraire rester des communautés vivantes, se développant harmonieusement.

Une commission spéciale, composée de personnalités marquantes des milieux sus-nommés, prépare l'entreprise dans ses grandes lignes et se tient aux côtés du comité central de notre Ligue pour le conseiller. En première étape, les villages suivants ont été choisis: Bönigen, dans l'Oberland bernois (zone nord-alpine, soumise à l'influence du tourisme); Marthalen ZH, village autrefois viticole, aujourd'hui agricole (Plateau); Burgau, commune de Flawil SG (zone nord-alpine de la Suisse orientale); Guarda et Ardez (Engadine) et Corippo, village tessinois (zone sud-alpine). A cette liste viendra encore s'ajouter un village vaudois des bords du lac Léman. Le village valaisan de Bruson (commune de Bagnes) ayant été choisi comme thème d'expérience scientifique à l'occasion de l'Exposition nationale de Lausanne, il serait précieux pour notre entreprise qu'il y soit également incorporé.

Les buts de cette entreprise, pour qu'elle soit bien conduite, impliquent en tout cas de vastes études, inventaires et plans dans tous les domaines. Nous espérons pouvoir annoncer de premiers résultats dans notre prochain rapport.

11. Comptes

Voici les principaux chiffres des comptes 1967. Le compte ordinaire comprend 141 679 fr. 95 aux recettes (1966: 130 423 fr. 10) et 145 755 fr. 40 aux dépenses (1966: 159 001 fr. 30), soit un excédent de dépenses de 4075 fr. 45 (1966: 28 578 fr. 20).

Au compte de l'Écu d'or, il y a eu 256 782 fr. 40 à disposition, somme comprenant 33 282 fr. 40 comme solde actif de l'année précédente, 218 500 comme part au produit de la vente, et un montant de 5000 fr. non utilisé.

Comme d'habitude, les sections cantonales ont touché une part substantielle du produit de la vente, soit 124 000 francs. La répartition de ce produit entre caisse centrale et sections se justifie pleinement. La Ligue suisse doit aussi contribuer à la force matérielle de ses sections, car c'est à elles qu'incombe en premier lieu le travail pratique à accomplir dans les cantons. Et comme leurs parts respectives sont proportionnelles au nombre d'écus vendus dans le territoire cantonal, elles sont directement intéressées à ce que le résultat de la vente cantonale soit le meilleur possible.

Une somme de 10 000 francs a été prélevée sur le fonds de l'Écu d'or pour nos deux Bureaux techniques. L'activité d'associations amies (Ligue des patois alémaniques, Conseil

des patoisants romands, Association pour la protection des rives du lac de Zurich) a été soutenue par des subsides totalisant 8000 francs.

Les subsides suivants ont été versés pour la restauration de monuments: 5000 fr. pour l'église paroissiale St-Florinus à Vigens GR; 4000 fr. pour la chapelle de Giétroz VS; 5000 fr. pour chacune des églises de Fex-Crasta GR, San-Giovanni, à Pagnoncini-Poschiavo GR, Miécourt BE, Notre-Dame des Marais, à Sierre VS, et la chapelle du cimetière de Rheinfelden AG; 3000 fr. pour le «Steinhaus» à Kerns OW; 5000 fr. pour une ferme à Hofstetten SG et autant pour l'ancien hôtel de ville de Balgach SG; 8000 fr. pour l'église Ste-Vérène à Magdenau-Wolferswil SG; 2500 fr. pour le château de Klingenberg TG (second subside); 5000 fr. pour la tour de l'église San-Peder à Sent GR; 2500 fr. pour le transfert de sgraffites sur la maison Ardüser à Madulain GR; 8000 fr. pour l'église San-Bartolomeo à Vezio TI; 5000 fr. pour la chapelle Loreto de l'Ennerberg, à Buochs GR, idem pour l'église des Breuleux BE, et autant pour la reconstitution d'une maison incendiée (faisant partie d'un ensemble historique) à Wiedlisbach BE; et 2000 fr. pour la restauration d'une façade gothique à Fribourg.

Un second compte spécial concerne l'important legs de Mme L. Carpentier. Nous pensons agir dans l'esprit de la généreuse donatrice en utilisant ce legs pour des entreprises particulièrement caractéristiques de la protection du patrimoine et des monuments. Les monuments suivants en ont bénéficié en 1967 (une partie de ces subsides complètent ceux de l'Ecu d'or):

Eglise paroisse St-Florinus, Vigens GR	5 000.—
Eglise Notre-Dame des Marais, Sierre VS	5 000.—
Eglise de Miécourt BE	5 000.—
Bâtiment Züllig, Bülach ZH (enceinte de la ville)	3 200.—
Protection de la ville de Morat	20 000.—
Eglise des Breuleux BE	5 000.—
Reconstitution d'une maison incendiée à Wiedlisbach BE (partie de l'enceinte de la petite ville)	5 000.—

Le troisième compte spécial est nouveau: il concerne l'utilisation de la subvention fédérale. Elle se monte à 75 000 francs et nous a été versée durant le second semestre de l'année, sur la base de l'article 14 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine. Elle a trouvé les affectations suivantes:

Bureaux techniques	18 899.—
Protection des sites villageois	10 866.15
Inventaires d'objets d'importance nationale	2 450.—

Information de l'opinion publique 21 891.70
Objets pour lesquels aucune
subvention fédérale directe
n'est versée 15 000.—

Cette dernière mention concerne les monuments suivants: «Urwaldhuus» (auberge de l'Ours) à Rehetobel AR; «Oberhof» à Flaach ZH (maison à pignon): 5000 fr. chacun; 3 maisons à pignon à Stein-am-Rhein SH, au total 3000 fr.; vieille maison tessinoise à Dongio: 2000 fr.

Le solde de la subvention fédérale se montait à fin 1967 à 5893 fr. 15. Le fait que cette somme n'a pas été utilisée est facile à comprendre. Dans l'attente d'une prestation financière de la Confédération, nous avons entrepris, durant le premier semestre de l'année déjà, les travaux préparatoires pour le développement de nos institutions et l'intensification de notre activité; mais pour la réalisation, nous devons naturellement attendre la décision fédérale. De sorte que les décisions financières ne pouvaient déployer tous leurs effets durant l'année en cours; ce sera le cas en 1968. A l'heure où nous rédigeons ce rapport, notre demande d'une élévation à 100 000 francs de la subvention fédérale est pendante auprès des autorités fédérales. Nous espérons que le Conseil fédéral répondra favorablement à cette requête solidement motivée.

12. Europa Nostra

L'organisation européenne de protection du patrimoine, Europa Nostra, à laquelle notre Ligue appartient depuis sa fondation en 1963 et où elle est représentée par M. E. Laur, membre du bureau, s'est réunie les 2 et 3 juin à Strasbourg en assemblée annuelle. Le choix de cette ville comme lieu de réunion n'est pas un hasard, car l'activité d'Europa Nostra s'exerce en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe qui a son siège dans la capitale alsacienne.

Figurait principalement à l'ordre du jour la protection des rives marines, problème très actuel et d'importance véritablement européenne. Les dangers d'une extension touristique désordonnée menacent les plus belles baies de la Méditerranée, de l'Atlantique et de la mer du Nord. Aussi un échange d'information et la coordination des mesures de protection s'imposent-ils de toute urgence. L'assemblée d'Europa Nostra était à cet égard un forum adéquat. Des problèmes analogues se posent aussi dans les pays de l'intérieur, dans le domaine de la protection des rives lacustres, et la Ligue suisse du patrimoine national a pu fournir une importante contribution à la discussion grâce à un exposé du président Ariste Rollier sur «Le problème des rives en Suisse».

La conclusion des débats a été formulée sous forme de recommandations au Conseil

de l'Europe et aux gouvernements des pays intéressés. Une autre résolution, destinée au gouvernement italien, concernait la protection de Venise, précieux objet du patrimoine universel.

C'est aussi sous le signe de la solidarité européenne que l'aide du « Heimatschutz » suisse s'est manifestée en faveur de Florence, endommagée par une catastrophique inondation. A la suite d'une visite des lieux de M. Max Kopp, nous avons assumé les frais de restauration d'une fresque de Ghirlandaio dans l'église Ognissanti, pour une somme de 10 000 francs.

Dans le domaine des relations extérieures, il faut aussi mentionner une tournée de conférences du secrétaire général, qui, sur l'invitation de l'association Hollande-Suisse et avec l'appui de la fondation Pro Helvetia, l'a amené à La Haye, Amsterdam, Rotterdam et Amersfort.

13. Protection du paysage

Il suffit de parcourir notre pays et de voir avec quel désordre la construction s'éparpille dans les plus beaux paysages pour prendre conscience de cette triste évidence: le paysage suisse est en très grand danger.

Des cris d'alarme ont retenti dans de nombreux journaux au sujet de la menace qui pèse sur le site unique des lacs de la Haute-Engadine, et l'inquiétude a gagné de larges milieux, dans toutes les classes de la population. Il se peut qu'ici ou là, par méconnaissance du problème, certaines accusations aient dépassé leur but, mais il s'est tout de même avéré que le peuple suisse n'est pas indifférent au sort de ses paysages.

Après cette tempête, la situation est redevenue plus calme en Haute-Engadine et ailleurs dans l'opinion publique. Des représentants des grandes associations suisses — Ligue suisse pour la protection de la nature, Association suisse pour le plan d'aménagement national, Club alpin suisse, Ligue du patrimoine national et Union suisse du tourisme — ont pris langue avec les communes engadinoises de Sils et Silvaplana et leur ont

offert le soutien de leurs ressources financières et de leurs conceptions pour les aider à résoudre l'énorme tâche de concilier le nécessaire développement des localités avec la protection d'un site exceptionnel. Ce geste d'amitié confédérale a été en principe bien accueilli, de sorte qu'un relatif optimisme paraît justifié pour la suite.

Mais la Haute-Engadine, si elle compte certainement parmi les sites les plus dignes de protection du pays, n'est qu'un cas entre bien d'autres. Jusqu'à présent, les grandes associations culturelles ont certes voué toutes leurs forces à la sauvegarde de nos sites, mais les circonstances montrent de plus en plus clairement que les interventions isolées et inspirées d'un esprit de défense sont rarement couronnées de succès. Aussi l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, la Ligue suisse pour la protection de la nature, le Club alpin suisse et la Ligue du patrimoine national sont-ils convenus d'unir leurs forces et de créer une fondation suisse, disposant de moyens d'action efficaces, pour la protection et l'aménagement du paysage. Notons avec une particulière satisfaction que l'organisation touristique de faîte, l'Union suisse du tourisme, s'est déclarée solidaire de cette entreprise.

Une première tentative auprès de la Confédération d'obtenir pour la fondation projetée des moyens matériels importants s'est heurtée provisoirement à des objections de forme. Convaincues de la nécessité et de l'urgence de leur projet, les associations cherchent actuellement d'autres ressources financières. Elles comptent tout particulièrement sur un important soutien des milieux économiques. L'espoir subsiste cependant que, si des moyens substantiels sont obtenus de la part de tiers, la Confédération fournira sa part à l'œuvre commune.

Nous croyons ne pas pouvoir mieux terminer ce rapport qu'en signalant cette pressante nécessité d'unir toutes les forces disponibles en vue d'une efficace protection du paysage helvétique menacé.

A. Wettstein (Trad. C.-P. B.)

Photographies: H. Maeder, Rehetobel (p. 33, 40); Zentralarchiv für Bauernhausforschung, Bâle (p. 29 en bas, 34 en haut à droite et en bas); E. Suhner, Walzenhausen (p. 26, 27, 29 en haut, 32, 34 en haut à gauche, 35, 36, 37, 39); Office national suisse du tourisme, Zurich (p. 25, 28, 30, 31); W. Zeller, Zurich (p. 38).